L'AFFAIRE SCHOTSMANS

Bruxelles, 24 novembre. — La police de Bruxelles vient d'arrêter le nommé P..., signalé par le parquet de Lille comme l'auteur présumé de l'assassinat en chemin de fer de M. Schotsmans. P... logeait depuis quelque temps avec une femme dans un hôtel du centre de la ville. Il a été écroué à la prison de Saint-Gilles en attendant les formalités pour son extradition.

NORD

Les votes des députés du Nord. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans le scrutin sur le renvoi à un mois de l'interpellation de M. Dejeante (conflit entre patrons et ouvriers des départements du Doubs et du Haut-Rhin) :

Ont voté *pour* : MM. Barrois, Bersez, Debève, Delaune, Droin, Evrard Eliez, Guillain, Lepez, Morcrette-Ledieu, Motte, Pasqual, Sirot, Weil-Mallez.

Ont voté *contre* : MM. Dansette, Defontaine, de Montalembert.

Se sont abstenus : MM. Cochin, l'abbé Lemire, Loyer, Plichon, Rogez, des Rotours.

La Chambre a adopté le renvoi par 354 voix contre 180.

— Dans le scrutin sur l'urgence de la proposition de loi de M. Coutant (secours aux victimes du chômage dans les départements du Doubs et du Haut-Rhin) :

A voté *pour* : M. Defontaine.

Ont voté *contre* : MM. Barrois, Bersez, Cochin, Dansette, Debève, Delaune, Evrard Eliez, Guillain, Loyer, de Montalembert, Morcrette-Ledieu, Motte, Pasqual, Plichon, Rogez, des Rotours, Sirot, Weil-Mallez.

Se sont abstenus : MM. Droin, l'abbé Lemire, Lepez.

La Chambre a repoussé l'urgence par 268 voix contre 165.

Dans le scrutin sur l'urgence de la proposition de loi de M. Zévaès (intervention de l'armée dans les grèves) :

A voté *pour* : M. Defontaine.

Ont voté *contre* : MM. Barrois, Bersez, Cochin, Dansette, Debève, Delaune, Evrard Eliez, Guillain, Loyer, de Montalembert, Morcrette-Ledieu, Motte, Pasqual, Plichon, Rogez, des Rotours, Sirot, Weil-Mallez, MM. Droin, l'abbé Lemire, Lepez se sont abstenus. La Chambre a repoussé l'urgence par 277 voix contre 90.

— Dans le scrutin sur l'urgence de la proposition de loi de M. Charles Bernard (abrogation des lois sur les menées anarchistes :

Ont voté pour : MM. Defontaine, de Montalembert.

Ont voté contre : MM. Barrois, Bersez, Cochin, Dansette, Debève, Delaune, Evrard Eliez, Guillain, Loyer, Morcrette-Ledieu, Motte, Pasqual, Plichon, Rogez, des Rotours, Sirot, Weil-Mallez, MM. Droin, l'abbé Lemire, Lepez, se sont abstenus. La Chambre a repoussé l'urgence par 343 voix contre 156.

Nominations ecclésiastiques. — M. l'abbé Fache, vicaire à Thun-St-Amand, est transféré à Haspres. M. l'abbé Beschodt, vicaire à Saint-Pol-sur-Mer, est transféré à Avesnes-les-Aubert.

BELGIQUE

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. — *Séance du 24 novembre.* — **Vote définitif de la loi électorale.** — Les articles sont successivement votés. M. le ministre de l'intérieur propose à l'article 5, un amendement de détail qui est adopté. Avant le vote sur l'ensemble, M. Furnémont annonce que le parti socialiste ne considère pas le projet du gouvernement comme une solution définitive de la question électorale. Tant que le vote plural ne sera pas aboli, les socialistes poursuivront leur campagne en faveur du suffrage universel pur et simple.

La loi est votée par 70 voix contre 63 et 8 abstentions

Applaudissements à droite. Coups de sifflets à gauche.

M. le président propose d'appliquer la censure à M. Smeets qui siffle avec ostentation au pied de la tribune présidentielle. M. Vandervelde essaie de justifier M. Smeets qui a voulu protester contre les applaudissements de la droite. M. le président fait remarquer que si les applaudissements ne sont pas réglementaires, *ils sont au moins parlementaires.*

La censure est maintenue par 93 voix contre 34 et 4 abstentions. M. Destrée propose de *fixer les élections prochaines* au dernier dimanche de mars. M. Carton de Wiart préférerait le mois d'octobre; à cette date il y a très peu d'électeurs absents du pays.

La proposition est repoussée; la Chambre s'ajourne au 6 décembre et la séance est levée à 5 heures 10.

Ettelghem. — *Un accident mortel.* — Mercredi après-midi, vers trois heures, M. Amand Galle, cultivateur à Ettelghem, s'en retournait de Lessinghe à cheval. Tout à coup, à proximité d'un pont qu'il devait traverser, le cheval s'effraya et se cabra, en jetant sur la route son cavalier, avec tant de violence que, blessé au front, il expira presque aussitôt.

Roulers. — *Frappé de six coups de poignard.* — Au cours d'une rixe sanglante survenue entre des jeunes gens de Kumbeke, L'un d'eux, le nommé Camille T... âgé de 28 ans, n'a pas reçu moins de six coups de poignard. Son état est alarmant. Le coupable a été arrêté.

Menin. — *Les décalcieurs de clapiers.* — Dans la soirée de jeudi, un ouvrier M. Edouard Vanmacle, demeurant rue de Bruges a constaté que dans la journée, pendant son absence, des maraudeurs s'étaient introduits dans son clapier et y avaient dérobé huit lapins d'une valeur de 25 fr. Plainte a été déposée.

Warneton. — *Arrestation d'un chevalier d'industrie.* — Depuis plusieurs jours, un individu correctement vêtu, se faisant passer pour agent d'assurances, circulait dans les communes de l'arrondissement d'Ypres. A l'aide de pièces fausses, il était parvenu à faire, dans les communes de Neuve-Eglise, de Messines et de Ploegsteert, de nombreuses dupes.

Cet homme se fit arrêter dans la journée de mardi, par M. De Buyver, brigadier de la gendarmerie du Biret belge, au moment où il opérait dans la petite ville de Warneton. L'identité du chevalier d'industrie ne fut pas facile à établir, car il avait eu la couardise, après une condamnation correctionnelle prononcée par le tribunal de Courtrai, en 1896, de faire publier un avis annonçant son décès. Cet annonce avait induit en erreur le parquet de Courtrai ainsi que la gendarmerie. Le sieur Moulin — tel est le nom de l'escroc — a été déféré au parquet d'Ypres mercredi matin.

Courtrai. — *Nomination dans l'ordre de Léopold.* — M. Ratkem, major chef de la garde civique et commandant des volontaires pompiers de Courtrai vient d'être promu au grade d'officier de l'ordre de Léopold. Cette distinction sera fort bien accueillie des Courtraisiens vu le dévouement dont le titulaire a fait preuve durant une carrière de trente huit ans comme commandant des pompiers et reorganisateur de la garde civique.

Tous les corps des pompiers flamands du Nord où M. Ratkem est avantageusement connu et ne compte que des vrais amis seront heureux d'apprendre cette nouvelle.

Tournai. — TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — *Audience du 24 novembre 1899.* — Président M. Nothomb. — Un jeune boucher de Tournai, Bogain Modeste, doit répondre de deux escroqueries qu'il a commises à Tournai le 16 juin 1899 et depuis moins de trois ans. La première fois, il s'est présenté chez Commine Julien et lui a demandé 25 francs pour payer des droits de douane à la frontière. Une autre fois, ce fut 20 francs, puis 80 francs qu'il emprunta à Smets Césarine et à Herrien Flore.

Ces personnes, clientes du quémandeur, ne lui refusèrent rien, et il fallut qu'une autre fermière, à qui Bégain réclamait au nom de ses parents, paiement d'une tête bovée (qui avait été payée déjà) allât aux informations pour apprendre que Bégain était brouillé avec sa famille, et cherchait (il l'a déclaré à l'audience) à la faire « endiabler » de toutes les façons. Le tribunal condamne ce jeune escroc à 3 mois, 78 fr. avec sursis de 5 ans.

Une malheureuse abandonnée, Vandeputte Zulma, servante à Kain, prévenue d'abandon d'enfant à Arc-Ainières, le 24 août dernier, s'entend condamner à 3 mois, 26 francs, avec sursis. Une scène nocturne arrivée à Tournai, amène sur les bancs la veuve Mespouille, née Guelecy Léopoldine, cabaretière et son fils Raymond, serrurier.

Le 10 septembre dernier, Raymond, légèrement plumé, chercha noise à sa mère, à sa sœur... et à la vaisselle. Il y eut même une légère bagarre. Les femmes appelèrent au secours. La police arriva, et son intervention changea tellement la face de l'affaire, que toute la famille Mespouille lui tomba sur le dos. Il y eut des coups, des outrages, des injures. L'agent de police Jacobs et le veilleur de nuit Spreux en savent quelque chose... Le tribunal alloue 30 francs à la mère, 8 jours et 44 francs au fils pour leur gracieuse conduite envers des agents pacifiques.

Ce qu'on a appelé « le drame au vitriol d'Ath » a eu son épilogue aujourd'hui. On se rappelle les faits. Le 21 juillet 1899, vers neuf heures du soir, des cris terribles se faisaient entendre dans une maison d'Ath, occupée par la famille Balse. Le père, la mère et trois enfants étaient brûlés grièvement par du vitriol lancé, d'après le père, par son épouse et son fils Adelson, et d'après ceux-ci, par le père livré et brûlé.

Quelque très obscure, l'affaire put livrer son secret, le parquet assigna Balse Louis, Lemaire Antoinette son épouse, et Balse Adelson leur fils qui, d'après des témoins probants, a déclaré que « ce n'était pas le père qui avait fait le coup. » Après délibération, écartant la culpabilité du père, le tribunal condamne l'épouse Balse à trois mois de prison et le fils Balse Adelson à six mois et 100 francs.

Dernières nouvelles régionales

Au conseil municipal de Lille. — *Les tramways électriques.* — A la séance de vendredi soir, M. Delsalle lit un nouveau rapport sur la convention avec la compagnie des tramways, pour l'installation de tramways électriques. Voici les points principaux de cette convention modifiée : D'abord, la compagnie s'engage à effectuer les travaux en l'espace d'une année au lieu de deux, à partir de la promulgation du décret déclaratif d'utilité publique.

Il y aura chaque matin, sur des lignes déterminées et à des heures fixes, des départs de trains ouvriers. Ceux qui les prendront, ouvriers ou autres, auront le droit au retour gratuit le soir, ce qui fait une réduction de 50 0/0. Un ticket leur sera délivré à cet égard. Enfin, les abonnements se feront par distances kilométriques avec rabais de plus en plus fort à mesure que les distances augmenteront. Toutes ces modifications sont adoptées.

Les congrégations religieuses. — Sur la proposition de M. Deblerre, le Conseil émet le vœu suivant : « Le Conseil, considérant que l'existence des congrégations religieuses est une cause permanente de lutte contre la République et ses institutions ; considérant que leurs écoles constituent un danger pour l'avenir de la République et les progrès sociaux ; que les congrégations vivent aux dépens de la nation sans rien fournir pour sa grandeur et sa prospérité, et qu'elles sont un danger public pour les biens de main-morte, qu'elles accumulent sans cesse.

Emet le vœu : que le gouvernement de la République fasse, sans plus attendre, l'application des décrets du 30 mars 1880, portant dissolution de l'ordre des Jésuites et des Congrégations non autorisées, que leurs biens fassent retour à la nation et qu'ils soient destinés à l'installation de maisons de retraite pour les vieux travailleurs et les infirmes sans famille.

» Il félicite le gouvernement de défense républicaine du projet de stage scolaire et du projet sur les associations qu'il a déposés sur le bureau de la Chambre des députés et l'invite respectueusement à persévérer dans sa lutte contre le cléricalisme. »

Ont voté contre : MM. Kolb, Brackers d'Hugo, Meurisse, Verly, Gossart, Duponchelle, Desurmont, Duhem et Lorange. Tous les autres ont voté pour.

Un incendie à Loos-lez-Lille. — Vendredi, vers 5 heures 1/2 du soir, un incendie causé par l'explosion d'une lampe électrique a éclaté dans l'établissement de M. Horrant, filateur à Loos. Un métier a été complètement la proie des flammes et deux autres ont été fortement endommagés. Les dégâts sont évalués à 15.000 francs et il y a assurance.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LA RÉUNION DE LA HAUTE-COUR

Audience du vendredi 24 novembre (Suite)

Déposition de M. Romain

Comme les précédents, le témoin Romain affirme avoir été embauché moyennant 5 francs pour crier : « Vive l'armée ! »

Déposition de M. Demarget

M. Demarget est introduit. Il prétend avoir reçu 5 fr., lui aussi, pour crier : « Vive l'armée ! » d'un croque-mort, qui l'avait embauché. (Hilarité).

Il raconte qu'il a autrefois collé des affiches pour M. de Sabran. (Bruit.) Mais bientôt, le témoin, n'entendant pas être *venu déposer sans qu'on l'indemnise pour ce déplacement*, se plaint en termes bizarres, de n'avoir pas encore été payé. Va-t-on me payer M. le *président? s'écrie-t-il, aux rires de* l'assistance, que le défilé des témoins prétendument embauchés par les royalistes a plutôt égayée, que convaincue.

Le témoin poursuit encore : Je gagne 5 francs par jour, je veux 5 francs ! Je n'accepte pas 5 francs. (Exclamations ironiques et rires.) Le témoin, à ce propos, a avec M. Fallières une contestation des plus comiques. Il se retire enfin au milieu de l'esclaffement général.)

Déposition de M. Noël

M. Noël, boucher, déclare qu'il a connu M. de Sabran pendant la période électorale.

D. N'avez-vous pas assisté à une réunion d'un comité, la veille des obsèques de M. Félix Faure? — Le témoin. Nous avions l'habitude de nous réunir le mercredi. — D. N'avez-vous pas entendu parler ce jour-là d'instructions pour le lendemain? — A la fin de la réunion, le Président m'a demandé si je voulais venir aux obsèques et si je voulais amener quelques amis pour crier : Vive l'armée!

Me Berlier de Vauplane, défenseur de M. de Sabran. Le témoin a parlé du président : qui est-il? — M. Jaeger. M. de Sabran n'assiste à aucune de nos réunions.

Le témoin déclare qu'il n'a reçu aucune rémunération et qu'il n'a fait aucun embauchage ; il a essayé d'amener une personne, mais elle a refusé.

Déposition de M. Jean Roche

M. Jean Roche, marchand de vins, rue d'Allemagne, dépose. Deux hommes sont venus chez moi et ont pris la liste de tous les clients qui venaient et leur ont promis 5 francs pour crier : *vive l'armée! (Mouvements divers.)*

Déposition de M. Jaeger

On entend maintenant M. Jaeger, employé de commerce, président du comité de Sabran. Je tiens à déclarer à la face de l'assemblée qu'on a porté faussement une accusation contre le comité de Sabran (Mouvement)

Le Président. Vous n'avez pas à apprécier. Y avait-il un comité royaliste à la Villette ? — R. Oui, monsieur, mais M. de Sabran n'a fait aucun embauchage ; il y a des choses qui indignent, M. le Président. (Nouveau mouvement). Le 22 février, tous les membres du comité étaient réunis ; j'engageais mes camarades à m'accompagner, avec le plus grand nombre d'amis possible, aux obsèques du Président Faure et je promis de dédommager ceux qui n'auraient pas le moyen de perdre leur journée.

J'ai dépensé de ce chef 5 à 600 francs de ma poche (mouvement). Je n'ai reçu d'instructions de personne et je dis qu'on ne doit pas accorder beaucoup de confiance au témoignage de M. Noël, homme fort timide que le commissaire Leproust a menacé de cinq ans de prison (exclamations indignées) et qui a alors dit tout ce qu'on a voulu. (Long mouvement et bruit.)

Confrontation de MM. Jaeger et Leproust

Le président rappelle M. le commissaire Leproust à la barre. M. Leproust, dans l'hémicycle, se place en face de M. Jaeger. Questionné sur les affirmations de M. Jaeger, M. Leproust dit : J'ai dit simplement dans mon cabinet au témoin Noël : Vous êtes boucher, vous avez l'habitude de couper ; moi, je suis commissaire de police, j'ai l'habitude des interrogatoires, je ne vous laisserai pas vous dérober. (Ah ! ah ! sur les bancs des avocats).

Je n'ai nullement menacé Noël et celui-ci n'a été nullement intimidé. (Agitation). — M. Jaeger, répliquant, énergiquement : Je suis tellement sûr que la même menace a été faite à Rougnon, devant lequel M. Leproust s'est vanté d'avoir intimidé Noël, que... A ces mots, le procureur général coupe la parole au témoin et lui demande pourquoi il a refusé de répondre à l'instruction sur certaines questions; à quoi M. Jaeger réplique qu'il avait voulu se réserver de s'expliquer devant la Haute-Cour.

M. BERLIER DE VAUPLANE, au procureur. — Vous ne pouvez dire, M. le procureur, que le témoin s'est dérobé. Vous vous trompez, car il a dit à l'instruction *exactement ce qu'il* vient de répéter aujourd'hui. (Bruit). Maintenant, sur la question Noël, et mieu rapportant même aux paroles de M. Leproust, il semble bien certain que Noël ait pu être intimidé. (Tumulte sur certains bancs du Sénat et protestations).

Le procureur bondit. L'avocat maintient. — M. Leproust : La preuve du contraire est facile à obtenir ; qu'on relise la première déposition de Noël ; on verra qu'il ne m'a presque rien dit. Le procureur général ne saurait admettre que Me Berlier mette en doute la parole du commissaire.

Me Berlier. — Qu'on fasse venir le témoin Noël, on éclaircira la question. Le procureur. — Je ne m'y oppose pas. Le président. — Je vais faire appeler le témoin Noël. M. Le Provost de Launay, juge. — Il est acquis, n'est-ce pas, que le commissaire a dit à Noël: Mon métier est de vous intimider ; je ne veux pas que vous vous défiiez et vous ne vous défiierez pas?

M. DURAND SAVOYAT, sénateur et juge. M. Jaeger reconnaît avoir dépensé 5 à 600 francs pour indemniser les manifestants. Cela lui est-il arrivé souvent? Et ses moyens le lui permettent-ils? — M. Jaeger, avec force. Je ne suis qu'un simple employé de commerce, je n'ai pas beaucoup de ressources; c'est la seule fois que j'ai employé mon argent à des manifestations. Il s'agissait de répondre aux cris abominables *d'une bande de sans patrie, bisulteurs de l'armée*, et je ne regrette pas mon intervention. (Sensation).

M. DURAND SAVOYAT. *Combien gagne le témoin?* — M. JAEGER. Je gagne 250 francs par mois comme appointements, mais *j'ai un petit commerce que tient ma femme et qui me* permet de faire des sacrifices pour la cause royaliste. (Mouvement).

Le témoin Noël est rappelé pour s'expliquer sur les interrogatoires que lui aurait fait subir M. Leproust. Il s'approche de la barre où se trouvent déjà MM. Jaeger et Leproust. Sur une question du président, M. Noël s'exprime ainsi : M. Leproust m'a interrogé pendant une heure et m'a pressé de parler, en disant : Je joue avec votre tête ; si vous ne répondez pas, vous pouvez en avoir pour cinq ans (sensation).

M. Leproust nie avoir tenu ce propos, tout en reconnaissant cependant qu'il a pu dire au témoin de ne pas s'exposer à une poursuite pour faux témoignage. (Exclamations ironiques.)

Me Berlier de Vauplane, défenseur de M. de Sabran. Il suit de la que le témoin a été, sinon menacé, du moins interrogé par M. Leproust d'une manière si pressante et en de tels termes que M. Noël n'a pas eu la liberté de sa pensée. (Mouvement).

Le président au témoin Noël : Il faudrait dire à la Cour si on vous a fait déclarer dans vos dépositions des choses contraires à la vérité. *(Mouvement prolongé)*

M. ARCOUT, membre de la Haute-Cour. — Sur quelle partie de sa déposition M. Noël a-t-il répondu d'une manière erronée, par suite de l'intimidation du commissaire ?

M. NOEL. — *J'ai dit que j'avais été chez M. de Sabran chercher des ordres et ce n'est pas vrai!* (Profonde sensation.)

M. DELANOS, membre de la Haute-Cour. — Le témoin Noël ne pourrait il pas répéter sa première déposition?

M. NOEL, vivement. — Je la maintiens.

Toute cette confrontation impressionne vivement et M. Leproust paraît être sur les charbons.

Me Hornbostel : Pourquoi M. Leproust ne laissait il pas M. Jager répondre à ses questions et pourquoi, d'autre part, n'admettait-il pas que M. Noël se défilât ? — M. Leproust balbutie que M. Noël répondait toujours à côté de la question. (Exclamations ironiques et bruit.) Comme le Sénat est bruyant, Me Hornbostel proteste contre ce tapage, au nom de la défense.

M. Jager reprenant sa déposition sur le ton le plus décidé, ajoute : Vos agents allèrent trouver des débardeurs et des employés, notamment un M. Floquet, pour chercher des hommes qui consentissent à témoigner du fait d'embauchage; on a même profité du besoin que M. Floquet avait d'une médaille de marchand de quatre saisons, pour lui signifier qu'il n'aurait cette médaille que s'il trouvait des hommes de bonne volonté. (Sensation et mouvement prolongé).

Le président, à M. Jager : Vous affirmez donc qu'il y a eu subornation de témoins ? — M. Jager, énergiquement : Oui. (Sensation.) — Le président : Mais il n'y a pas eu de plainte? — Me César Caire : Si, M. le président. M. Guixou Pagès a porté plainte contre le fait de subornation de témoins ; si elle ne l'intéresse plus, puisqu'il a été mis hors de cause par la commission d'instruction, elle m'intéresse encore et nous intéresse tous. M. Bérenger a même demandé un rapport à M. Leproust sur cette plainte. Je demande donc quelle suite a été donnée par M. le procureur général à cette plainte. (Mouvement.)

Le Président, négligemment. Quel est l'intérêt de cette question, puisque M. Jager lui même reconnaît avoir indemnisé des manifestants de la perte de leur journée ?

Des sénateurs de droite font des signes de protestation indignée contre le parti pris de ne pas reconnaître la portée, pourtant évidente d'une question qui éclaircirait cependant l'affaire des embauchages.

Me CÉSAR CAIRE. Vous avez demandé, M. le Président, à M. Jager s'il avait porté plainte et j'ai répondu que plainte était déposée ; je demande encore une fois quelle suite est donnée à cette plainte. Il y a là incontestablement un élément d'appréciation de la moralité de certains témoignages. (Mouvement prolongé.)

Le procureur général, intervenant. — Mais puisque M. Jager reconnaît avoir embauché, voilà l'intérêt immédiat: la plainte qu'a adressée M. Guixou-Pagès ne contenait pas d'indications suffisantes (Exclamations); j'ai demandé des renseignements supplémentaires; quand je les aurai, je prendrai les mesures que me dictera ma conscience (Agitation); je ne puis pas en dire davantage, parce que je n'en sais pas plus. (Tumulte.)

M. Caire insiste, disant que le fait d'embauchage a paru assez important à l'accusation, pour qu'on en éclaire tous les dessous. (Nouveau tumulte).

LE PRÉSIDENT. — Ce n'est pas le moment de discuter cela. (Brouhaha).

M. JAGER, prenant la parole. — Je tiens à m'expliquer pour qu'il n'y ait pas d'équivoque; j'avais demandé à mes amis d'amener les leurs en leur disant qu'ils seraient indemnisés; vous savez qu'il ne s'agissait que de crier : Vive l'armée ! S'il s'était agi d'une question politique, nous aurions envoyé des convocations et nous eussions été tout de suite trois mille de la Villette.

LE PROCUREUR GÉNÉRAL, à M. Jager. Alors, pourquoi avez-vous envoyé Noël chez M. de Sabran? — A cette question, M. de Sabran se lève et d'une voix forte, il s'écrie : Tout ce *qu'a dit le témoin Noël est vrai; on m'avait prévenu que* j'allais être arrêté; je voulais l'être en public et je sortis à cet effet ; j'ai donc été déjeuner chez Chevillard, pour y être arrêté, et c'est là que j'ai reçu Noël, qui m'a demandé, de la part de M. Jager, si j'avais à donner des ordres; je n'y ai rien compris, et j'ai répondu : non, les questions d'embauchage ne me regardent pas » Vous connaissez ma loyauté; je ne laisserais pas accuser d'autres personnes si j'étais coupable. (Vive sensation).

Quant aux sommes qu'il a payées ce brave voyageur de commerce, — M. de Sabran désigne ainsi M. Jager — croit-on que si je les avais versées, je le laisserais se charger comme il le fait? Il n'y a donc plus d'honneur : Il n'y a donc plus de France ! Là dessus MM. Jager, Noël, Leproust se sont retirés; cette intéressante confrontation était terminée.

Déposition de M. Canoine

Le témoin Canoine dépose qu'il a été embauché pour le 23 février, et conduit chez le baron de Vaux, pour une manifestation quelconque: on nous a dit, ajoute-t-il, de nous rendre à l'Hôtel Moderne, place de la République ; on m'a donné 1 franc le matin, et je devais toucher deux francs le soir ; j'étais avec un de mes camarades, nous attendîmes des ordres qui ne sont pas arrivés ; nous sommes allés rue de Charonne et nous n'avons rien fait. Nous avons été payés.

M. MAXIME LECOMTE, membre de la Haute-Cour. Qui vous a dit d'aller rue de Charonne ? — Le témoin. La personne qui m'avait embauché.

M. MAXIME LECOMTE. Cette personne était-elle accompagnée du valet de chambre du baron de Vaux. — R. Je ne connais pas celui-ci.

Me DAUVILLIERS. Le témoin peut-il dire quelles instructions on lui avait données. — R. Je l'ai déjà dit; j'ai supposé qu'il y aurait manifestation.

M. DE VAUX. Le témoin m'a-t-il vu? A-t-il reçu des ordres de ma part ? — R. Non, Monsieur.

Déposition de M. Delbende

M. Delbende, journalier, est ensuite entendu ; grâce aux instances du président, qui lui arrache ses paroles mot par mot, il dit avoir promené, le 23 février, neuf personnes pour une manifestation quelconque, sur les ordres de M. le baron de Vaux.

Sur une question de M. Lelièvre de la Cour, il dit qu'on ne lui avait pas parlé de manifestation, mais qu'il avait supposé qu'il y en aurait une.

Déposition du commissaire Roy

M. ROY, commissaire de police à Paris, est invité à s'expliquer sur les rapports qu'il a faits : Il les déclare exacts.

Me BLIN. — Tous les renseignements transmis par vous concernent-ils des faits qui sont à votre connaissance personnelle ? — R. Oui et non (rires) : Je transmets beaucoup de renseignements qui me sont donnés par les agents sous mes ordres. — Quelques accusés haussent les épaules en criant : Quelle est leur valeur? (rires).

Me MÉNARD, ayant demandé des explications, l'accusé se retranche derrière le secret professionnel. (Exclamations.) — Me MÉNARD. Nous prenons acte de votre réponse.

Déposition de M. Sellier

M. Sellier, architecte, a connu les accusés Cailly et Dubuc; le témoin explique qu'il a dressé des plans pour M. Dubuc, en vue d'achats et de ventes de terrain ; il s'explique notamment sur le « fameux point rouge » d'un plan trouvé chez Dubuc, et dont l'accusation fait état, comme un point de rassemblement; au milieu de l'hilarité générale, le témoin explique qu'il s'agissait purement et simplement d'un point de repère.

M. DEBUC. — Le témoin peut-il dire si nous nous entendions au point de vue politique. — R. Nous étions d'avis absolument différent.

Déposition de M. Coston

M. Coston, officier de paix, fait le récit des manifestations auxquelles il se trouva pour assurer l'ordre ; il parle d'une manifestation qui devait avoir lieu le 18 février et dit que les manifestants étaient à la solde de M. de Sabran.

Me DE VAUPLANE. Comment l'avez vous su? — LE TÉMOIN. Ce sont mes sous-brigadiers qui l'ont dit. (Bruit).

Me EVAIN. Le cri à pousser était : Vive l'armée? — R. Oui.

Le témoin ajoute que cette manifestation devait être dirigée par les rédacteurs de la *Libre Parole*.

M. GUÉRIN. — Qui vous l'a dit? — R. Mes sous-brigadiers. (Nouveau bruit.)

M. DE SABRAN. — Le renseignement donné sur moi est complètement faux.

L'audience est levée à 6 h. 35 et renvoyée à demain une heure.

Les élections sénatoriales

Une proposition de loi de M. l'abbé Lemire

Paris, 24 novembre. — MM. l'abbé Lemire et Guillemet ont déposé, aujourd'hui, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi tendant à ce que les élections sénatoriales aient lieu, non plus au chef-lieu du département, mais au chef-lieu de canton ; ce projet de loi est la suite naturelle de la motion présentée hier à la Chambre, par M. l'abbé Lemire et relative à la suppression des frais alloués aux délégués sénatoriaux, en vue de la constitution d'un ministère du travail.

COMPAGNIE FINANCIERE

Belge-Française

Société anonyme au capital de 2.500.000 Fr.

Siège social à Bruxelles, 17, rue Neuve

AGENCES :

Roubaix, 6, rue de la Gare.
Tourcoing, place de la République, 16 bis.
Haumont, place Sainte-Anne.
Valenciennes, passage Roca.
Douai, 11, rue Léon Gambetta.
Lens, angle de la rue de la Gare et de la rue du Château.
Arras, 3 rue Gambetta.
Dunkerque, 11, rue du Château.
Amiens, passage de la Renaissance.
Armentières, 6, rue des Rotours.

La *Compagnie Financière Belge-Française* fondée par un groupe Franco-Belge, traite aux conditions les plus réduites toutes

OPÉRATIONS DE BOURSE au comptant

OPERATIONS A FORFAIT

Titres contre espèces

Opérations de Banque et d'Escompte

Elle délivre sans frais à ses guichets, un grand nombre de valeurs inscrites à la côte de Bruxelles, et exécute à cette bourse tous ordres d'achats et de vente.

AU COURTAGE DE 1 0/00

et au cours moyen de la journée.

Constitutions de **Sociétés** industrielles et commerciales.

Ordres de bourse sur **toutes** les places françaises et étrangères.

Paiement de tous coupons **sans frais** à l'échéance et sous escompte à toute époque avant l'échéance. 51830

BULLETINS FINANCIERS

du vendredi 24 novembre 1899

PARIS, 24 novembre.

La séance d'hier a été remplie par le va et vient insignifiant des cours qui se prolonge depuis la liquidation de quinzaine ; la séance de ce matin n'a rien qui la distingue de celle d'hier. La cause de cette inaction de la Bourse, si préjudiciable lorsqu'elle se produit en pleine saison d'affaires, est l'incertitude qui continue à régner relativement au véritable état des choses dans l'Afrique du Sud.

Les acheteurs ne savent que penser et se demandent si en présence de l'avantage que les Boërs semblent prendre, il ne serait pas prudent de réaliser. Les cours de la journée comme ceux de la veille, se ressentent de cette incertitude; c'est à peine si les cotes se modifient. Les transactions font défaut même sur le Trois français, sur l'Extérieure, sur l'Italien, sur le Rio. Les mines d'or aussi sont au repos.

Marché officiel. — *Comptant* — L'animation a repris et elle s'est exercée dans le bon sens, dans la plupart des cas.

Terme. — La nouvelle d'un succès remporté par les Anglais au Natal a redonné un peu de ton au Stock-Exchange, et notre marché a retrouvé sa tendance favorable. L'animation a également repris, mais l'amélioration est restée circonscrite dans des limites assez étroites.

Marché en banque. — Malgré l'annonce d'un succès des armes anglaises au Natal, la physionomie du marché des valeurs sud-africaine ne s'est pas sensiblement modifiée. Il y a bien eu quelques demandes au début, mais cela n'a pas continué et, finalement, on est revenu au cours d'hier.

BRUXELLES, 24 novembre.

Terme. — Le marché est fort bien disposé; l'Extérieure progresse à 66 7/16, le Sarragosse 272, le Nord d'Espagne 197.50, vive reprise du Métropolitain de 436 à 447, Brésilien 58.75, Lot Turc 115,50, Lot Congo 84,50, Rio de 1180 à 1185.

Comptant. — Bonne séance; on est ferme aux banques. La Capital Nationale financière s'élève à 153, la Dividende 256 on escompte le succès de l'émission de Grahova; part de réserve en hausse à 2275; aux chemins de fer, l'ordinaire Ch. du Congo fait 2040, fondateur 6800. Rien aux tramways; faissement en Sidérurgies. De Cockerill à 2425. Charbonnages soutenus et zincs discutés.

VANDEKERCKOVE,
Directeur de la « Belgique Financière,»
Chaussée de Louvain, Bruxelles.

Carrosserie A. Dispa

LUXE ET COMMERCE

90, rue Daubenton, 90, ROUBAIX.

Comptoir des Valeurs Industrielles

BELGES & RUSSES

Fr. DE COOMAN

LILLE, 24 bis, rue Esquermoise;
ROUBAIX, 14, rue Saint-Georges;
ARMENTIÈRES, 59, rue de Dunkerque;
TOURCOING, 8, boulevard Gambetta;
VALENCIENNES, 33, rue St-Géry;
ARRAS, 16, rue des Capucins;
TOURNAI, 30, place du Parc;
GAND, 13, rue de Brabant;
AMIENS, 17, rue Porion;
PARIS, 14, rue de la Victoire;
PETRUWELZ, 25, rue du Moulin.

Achat et vente de toutes les valeurs françaises, belges et étrangères. — *Renseignements gratuits.*

Paiement *sans aucuns frais* de coupons français, belges et étrangers.

ORDRES DE BOURSE

Les opérations se traitent, *titres contre argent, argent contre titres.*

Courtage un franc par mille, *sans aucuns frais supplémentaires* pour toutes les opérations effectuées aux bourses belges.

La Maison ne se charge d'aucune opération à terme

N'OUBLIEZ PAS la grande économie que vous pouvez faire sur vos jolis cadeaux de **Sainte-Cécile, Sainte-Catherine, Saint-Eloi, Saint-Nicolas. Enormes rabais** sont faits sur tous les articles fantaisies, tels que : Montres, chaînes, pendules, réveils, bijouterie, orfèvrerie, jumelles de théâtre, baromètres, thermomètres, stéréoscopes, albums, pièces à musique, maroquinerie, articles pour fumeurs, cannes, parapluies, etc., etc., pour cause de prochain déménagement.

A L'OPTOMÈTRE

49, Grande-Rue, 49 *(Place de la Liberté)*, **ROUBAIX**

46765

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et PAR FIL SPECIAL)

LA HAUTE-COUR

L'opinion sur le procès de la Haute-Cour

Paris, 24 novembre. — On a rapporté que M. Lépine, préfet de police, a demandé, ces derniers jours, à tous les commissaires de Paris de faire une enquête sur l'opinion publique au sujet du procès de la Haute-Cour. On nous assure que la majorité des rapports traduit une opinion absolument défavorable.

L'audition des généraux Roget et Florentin à la Haute-Cour

Paris, 24 novembre. — Les généraux Florentin et Roget, cités par le ministère public, pour déposer sur l'affaire de Reuilly, seront entendus au cours de l'audience de demain.

L'affaire Papil'aud-Périllier

Paris, 24 novembre. — Les différents procès suscités par l'incident survenu à la Haute-Cour, dans les premiers jours de l'affaire entre MM. Papillaud et Périllier, député radical de Seine-et-Oise, sont fixés pour être plaidés devant la 2e chambre correctionnelle, au mercredi 27 décembre.

En dehors de M. Papillaud, les journaux poursuivis à Paris sont M. Périllier; sont la *Libre Parole*, l'*Intransigeant*, l'*Autorité* et le *Petit Caporal*.

LA GUERRE

Le combat de Belmont

Londres, 24 novembre (source anglaise). — Voici de nouveaux détails sur la bataille de Belmont, suivant un télégramme daté de la ferme de Fincham, adressé à *L'Argus* du Cap :

Le Boërs ouvrirent le feu mercredi, sur l'avant-garde anglaise ; l'artillerie anglaise arriva, bombarda la position et s'empara de deux canons boërs ; ceux ci perdirent 430 hommes.

» Le gros de la colonne anglaise partit de Fincham, dans l'après-midi, et alla camper à cinq milles environ en avant de Belmont.

» Jeudi matin, au point du jour, les Boërs ouvrirent le feu à moins d'un kilomètre; les Anglais continuèrent leur marche en avant et l'engagement devint général. L'artillerie anglaise, manœuvrant supérieurement, enveloppa l'ennemi sur trois côtés et réduisit ses canons au silence.

» Deux bataillons anglais emportèrent ensuite la position à la baïonnette; les Anglais s'emparèrent du camp boër, des canons, de l'équipement, des bestiaux et firent un certain nombre de prisonniers; la victoire était gagnée.

» La cavalerie anglaise poursuivit les Boërs dans leur retraite. »

Berlin, 24 novembre. — Les journaux de Berlin publient des informations particulières de Londres, d'après lesquelles lord Methuen n'a pas remporté de victoire à Belmont, mais qu'il a été plutôt repoussé par les Boërs, qui l'ont forcé de se retirer dans son camp, situé sur les bords du fleuve Orange. Les journaux annoncent en outre que le général Joubert investit actuellement Pieters-Maritzburg avec sa grosse artillerie.

Le général vainqueur félicité par la reine d'Angleterre

Londres, 25 novembre. — Le ministre de la guerre a reçu du général Méthuen la nouvelle que les prisonniers boërs faits à Belmont sont plus de 50. Parmi ces prisonniers se trouve un commandant allemand ; 19 de ces prisonniers sont blessés. Ils disent que cette affaire est une surprise